## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

## Décision n° 1227 du 3 février 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR: IOCJ1202769S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision nº 12606 du 2 décembre 2011 (NOR: IOCJ1128678S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2012:

Aubry, Pascal Nigend: 106 009 Numéro de livret de solde: 5 157 317

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2012:

Treuillet, Emmanuel Nigend: 141 174 Numéro de livret de solde: 8 001 095

Fait le 3 février 2012.

Le colonel, commandant la gendarmerie de l'air, G. Cazenave-Lacroutz